

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00357
Numéro SIREN : 808 945 273
Nom ou dénomination : 2A ECHAFAUDAGES

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/045851

Liasse 20 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise <u>2A ECHAFAUDAGES</u>				Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>54 RUE PAUL VERLAINE 69100 VILLEURBANNE</u>																			
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>8</td><td>0</td><td>8</td><td>9</td><td>4</td><td>5</td><td>2</td><td>7</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>						8	0	8	9	4	5	2	7	3	0	0	0	1	5
8	0	8	9	4	5	2	7	3	0	0	0	1	5						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>[1 , 2]</u> Durée de l'exercice précédent * <u>[1 , 2]</u>																			
				Exercice N clos le <u>13/11/2020</u>															
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012															
		Autres *	014	016															
	Immobilisations corporelles *		028	030	439	673													
	Immobilisations financières * (1)		040	042															
	Total I (5)		044	048	439	673													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052															
		Marchandises *	060	062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	58 853	066	58 853													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	39 982	070	39 982												
			Autres * (3)	072	50 270	074	50 270												
	Valeurs mobilières de placement		080	082															
	Disponibilités		084	9 268	086	9 268													
	Charges constatées d'avance *		092	094															
Total II		096	158 374	098	158 374														
Total général (I + II)				110	159 486	112	439	159 047											
PASSIF						Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000													
	Écarts de réévaluation				124														
	Réserve légale				126	100													
	Réserves réglementées *				130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131)	132	37 964												
	Report à nouveau				134														
	Résultat de l'exercice				136	7 180													
	Provisions réglementées				140														
Total I				142	46 244														
Provisions pour risques et charges				Total II		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	60 326													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	1 115)	172	52 477												
	Produits constatés d'avance				174														
Total III				176	112 803														
Total général (I + II + III)				180	159 047														
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195														
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182														
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184														

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2A ECHAFAUDAGES		Néant <input type="checkbox"/>	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le	
						13/11/2019	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
					217	218	357 889
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	50	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	357 940
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 6 857 - immobilier :)				242	288 178
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	2 274
	Rémunérations du personnel *					250	34 902
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	15 354
	Dotations aux amortissements *					254	303
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	341 057
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	16 883
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300	7 171
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	2 532	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	7 180
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	7 180	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 532		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpies-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	7 171	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexties)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit					346	350
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)					655	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	16 883	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	16 883	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	509	442		444		446	509				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	603	472		474		476	603				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	1 112	492		494		496	1 112				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	92	532	102	534		536	194				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	44	562	201	564		566	245				
TOTAL		570	136	572	303	574		576	439				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

SAGE Expert-comptables Janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFIP N° 2033-D-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 2A ECHAFAUDAGES		Néant <input type="checkbox"/> *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Immob. incorporelles	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	5		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autres immobilisations corporelles	760	765	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		
TOTAL	770	775	780		
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	960				
Total des déficits restant à reporter	970				
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI			325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		
N° du centre de gestion agréé			388		
Montant de la TVA collectée			374	71 837	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	2 260	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise:	2A...ECHAFAUDAGES		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le:	01/01/2019	et clos le:	31/12/2019
		Données en nombre de mois	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	357 889
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	108	357 889
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	50
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	50
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	2 162
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	267 341
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	18 674
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	45
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	288 222
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	69 717
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	69 717

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case

 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) | 022 | Effectifs au sens de la CVAE * | 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) | 026

Période de référence | 024 | / | / | 160 | / | /

Date de cessation | / | / | /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 0 8 9 4 5 2 7 3

Dénomination de l'entreprise

2A ECHAFAUDAGES

Adresse (voie)

54 RUE PAUL VERLAINE

Code postal

69100

Ville

VILLEURBANNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Expert-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 0 8 9 4 5 2 7 3

Dénomination de l'entreprise

2A ECHAFAUDAGES

Adresse (voie)

54 RUE PAUL VERLAINE

Code postal

69100

Ville

VILLEURBANNE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables Imprimeur 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD	
				2020	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)					
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01012019		et clos le	
		31122019		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
2A ECHAFAUDAGES 54 RUE PAUL VERLAINE 69100 VILLEURBANNE					
SIRET		8 0 8 9 4 5 2 7 3 0 0 0 1 5		Mél : z.jezdzalkaandrzej@gmail.com	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Travaux de montage de structures métalliques		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Bénéfice imposable à 28%	
		Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
		16 893		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de reconstruction de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé sage					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
FIDUCIAIRE CHAFII LYONNAISE 70 RUE VILLON 69008 LYON					
Tél: 04.78.09.87.26			Tél:		
OGA/OMGA		Viseur conventionné		Identité du déclarant	
		(Cocher la case correspondante)		Date: 17092020 Lieu: VILLEURBANNE	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Qualité et nom du signataire: Président Andrzej ZJEZDZALKA		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature:		

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

Zjezdalka

2020

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice

a

EBITDA fiscal de l'exercice

b

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)

c

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise

d

Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé

e

Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)

f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres

g

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres

h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)

i

Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice

j

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)

k

Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)

l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)

2A ECHAFAUDAGES

Sommaire

Bilan et Resultat	1
Annexes 20	3
Liasse 20 IS RS	18

Bilan et Resultat

2A ECHAFAUDAGES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	357 889		357 889	100,00	338 796	100,00	19 093	5,64
Chiffres d'Affaires Nets	357 889		357 889	100,00	338 796	100,00	19 093	5,64
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			50	0,01	7	0,00	43	614,28
Total des produits d'exploitation (I)			357 940	100,01	338 804	100,00	19 136	5,65
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			288 178	80,52	258 993	76,45	29 185	11,27
Impôts, taxes et versements assimilés			2 274	0,64	926	0,27	1 348	145,57
Salaires et traitements			34 902	9,75	32 368	9,55	2 534	7,83
Charges sociales			15 354	4,29	10 496	3,10	4 858	46,28
Dotations aux amortissements sur immobilisations			303	0,08	136	0,04	167	122,79
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			45	0,01	1	0,00	44	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			341 057	85,30	302 920	89,41	38 137	12,59
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			16 883	4,72	35 883	10,59	-19 000	-52,84
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés					199	0,06	-199	-100,00
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)					199	0,06	-199	-100,00
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)					-199	-0,05	199	-100,00
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			16 883	4,72	35 685	10,53	-18 802	-52,68

2A ECHAFAUDAGES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (VIII)	7 171	2,00	14 797	4,37	-7 626	-51,53
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-7 171	-1,99	-14 797	-4,38	7 626	51,54
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X) Total des Produits (I+III+V+VII)	2 532	0,71	4 111	1,21	-1 579	-38,40
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	357 940	100,01	338 804	100,00	19 136	5,65
RÉSULTAT NET	350 760	98,01	322 027	95,08	28 733	8,92
<i>Bénéfice</i>	7 180	2,01	16 777	4,85	-9 597	-57,19
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier	6 857	1,92	6 599	1,95	258	3,91

Annexes 20

2A ECHAFAUDAGES**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 159 046,94 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 7 179,99 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/09/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2A ECHAFAUDAGES**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (Indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2A ECHAFAUDAGES**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2A ECHAFAUDAGES**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 112 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 112			1 112
Immobilisations financières				
TOTAL	1 112			1 112

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 439 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	136	303		439
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	136	303		439

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Outillage industriel	509	194	315	5 ans
Mat.bureau & informatique	603	245	358	3 ans
TOTAL	1 112	439	673	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 90 253 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	90 253	90 253	
TOTAL	90 253	90 253	

2A ECHAFAUDAGES

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

2A ECHAFAUDAGES**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 1 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 112 803 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 115	1 115		
Fournisseurs	60 326	60 326		
Dettes fiscales & sociales	51 362	51 362		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	112 803	112 803		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 59 377 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	58 853
Dettes fiscales & sociales	524
Autres dettes	
TOTAL	59 377

2A ECHAFAUDAGES**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 357 889 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	357 889	100,00 %
TOTAL	357 889	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 2 532 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	16 883		16 883
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	-7 171		-7 171
Participation des salariés			
TOTAL	9 712	2 532	7 180

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

2A ECHAFAUDAGES**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

2A ECHAFAUDAGES**ANNEXE**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 59 377 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	58 853
Fourn factures non parvenues.(408100)	58 853
Dettes fiscales et sociales :	524
Formation continue (448630)	524
TOTAL	59 377

2A ECHAFAUDAGES**DETAIL DES IMMOBILISATIONS REEVALUEES**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euro

Réévaluation des immobilisations**Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation**

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

2A ECHAFAUDAGES**DETAIL DES IMMOBILISATIONS REEVALUEES**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euro

Réévaluation des immobilisations (suite)Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :Part du capital correspondant à une Incorporation de l'écart :Rétablissement des Informations en coûts historiques pour les Immobilisations réévaluées :Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:Autres commentaires :

2A ECHAFAUDAGES

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	mois	mois	mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) <i>Capital social</i>					
b) <i>Nombre d'actions émises</i>					
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>					
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>					
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
IV - Personnel :					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>					
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>					

Observations complémentaires

2A ECHAFAUDAGES**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euro

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. <i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i> <i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip. <i>- Filiales non reprises en A:</i> <i>a) Françaises</i> <i>b) Etrangères</i> <i>- Participations non reprises en A:</i> <i>a) Françaises</i> <i>b) Etrangères</i>										

Observations complémentaires

2A ECHAFAUDAGES**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Des comptes annuels présenté en Euro

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet FIDUCIAIRE CHAFII LYONNAISE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 2A ECHAFAUDAGES,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2019 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	159 047
Chiffre d'affaires hors taxes	357 889
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	7 180

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FIDUCIAIRE CHAFII LYONNAISE
Fait à LYON le 17/09/2020

ECHAFAUDAGES**SOMMAIRE**

période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

SASU 2A ECHAFAUDAGES
54 RUE PAUL VERLAINE
69100 VILLEURBANNE
RCS LYON 808 945 273

VILLEURBANNE le 9 octobre 2020

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

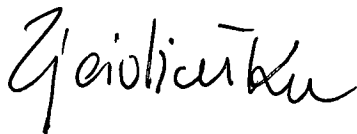
Nous venons de clôturer notre exercice fiscal 2019 (période du 1er janvier au 31 décembre 2019) qui se solde par un résultat net comptable bénéficiaire de :

- 7 179.99 euros

Fait à VILLEURBANNE, ce jour, le 9 octobre 2020

Le Président

ZJEZDZALKA



SASU 2A ECHAFAUDAGES
au capital de 1000 euros
Siège social : 54 RUE PAUL VERLAINE
69100 VILLEURBANNE
RCS LYON 808 945 273

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil DIX VINGT ,

Le 9 octobre,

A 10 heures,

Les actionnaires de la Société 2A ECHAFAUDAGES, SASU. au capital de 1000 Euros, divisé en 1000 actions de 1 Euro chacune, dont le siège est 54 rue Paul Verlaine 69100 VILLEURBANNE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la Société, sur convocation, selon lettre adressée le 20 septembre 2020 .

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ZJEZDZALKA

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

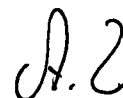
En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart du capital social, quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes au 31 décembre 2019,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des documents présentés approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et se soldant par un bénéfice net comptable de 7 179.99 euros.

L'assemblée générale approuve la proposition du président, et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit un bénéfice de 7 179.99 euros en :

- Autres réserves 7 179.99 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur ZJEZDZALKA

